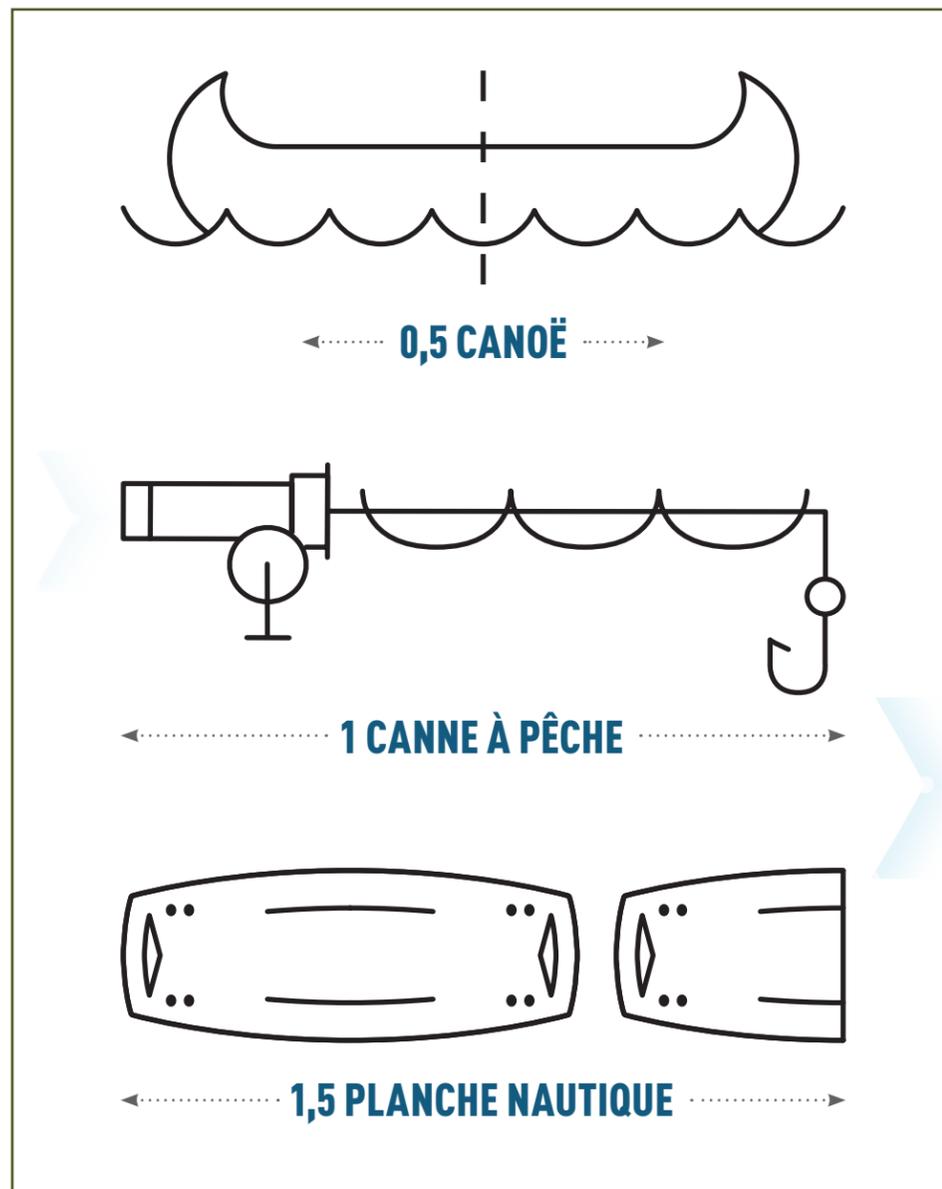


# LA COVID-19 : PETIT GUIDE DE L'ÉLOIGNEMENT PHYSIQUE POUR LES PLAISANCIERS CANADIENS



## VOUS PRÉVOYEZ FAIRE UN TOUR EN BATEAU?

Si vous allez sur un plan d'eau :

- Prenez à bord les personnes qui habitent avec vous seulement. Ne prenez :
  - ✗ aucun membre de votre famille n'habitant pas avec vous
  - ✗ aucun ami plaisancier
  - ✗ aucun invité
- Alors que vous vous préparez à quitter la rive et pendant que vous circulez sur l'eau, essayez de garder une distance d'au moins 2 bras (environ 2 m) des autres bateaux et des autres personnes n'habitant pas avec vous. Cette longueur est d'environ :
  - ✓ 0,5 canoë
  - ✓ 1 canne à pêche
  - ✓ 1,5 planche nautique
- Envisagez de porter un masque non médical ou un couvre-visage quand vous ne pouvez pas garder vos distances. Si vous souhaitez le faire, reportez-vous aux instructions de l'Agence de la santé publique du Canada sur le port de masques non médicaux et de couvre-visages et la façon de fabriquer le vôtre.

Pour obtenir plus de renseignements sur la COVID-19, consultez le [Canada.ca/laCOVID19](https://Canada.ca/laCOVID19)

